

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

### AMENDEMENT

N ° CE2007

présenté par  
Mme Laporte et les membres du groupe Rassemblement National

-----

#### ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« - assurer un cadre fiscal et social favorable à la transmission, la détention et la cession des exploitations agricoles. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Lors des auditions, plusieurs des personnes interrogées ont regretté l'absence de mesures fiscales et sociales dans ce projet de loi, contrairement à la précédente loi d'orientation agricole de 2006. Les règles de la recevabilité des amendements nous interdisent de déposer des amendements portant des mesures fiscales et sociales concrètes.

C'est pourquoi nous prenons appui sur cet article programmatique pour demander la mise en place des mesures promises par le Premier Ministre lors de la crise de cet hiver sur notamment : les exonérations de droits de transmission, le régime de plus-value, les allègements de taxe sur le foncier non-bâti. On peut aussi rappeler que la pérennisation du dispositif de l'article L 741-16 du CRPM d'exonération de charges sociales pour l'emploi de travailleurs saisonniers est attendue par de nombreux agriculteurs, comme nous l'avons défendu lors du dernier PLFSS.

Toutes ces mesures ont été au coeur des revendications de nos agriculteurs cet hiver, et c'est pour le moins curieux qu'elles soient absentes du seul grand texte consacré à l'agriculture depuis plus de dix ans.